

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chauffeurs routiers

Question écrite n° 3562

Texte de la question

M. Aime Kergueris attire l'attention de M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme sur le respect des regles afferentes au transport routier. La diminution du volume entraine une baisse de tarif et une concurrence de plus en plus feroce, et met les societes de transport dans une situation tres difficile. Cette concurrence est d'autant plus aggravee qu'elle se fait dans bien des cas au detriment des regles de securite et des conventions collectives, mettant ainsi les societes qui respectent la loi dans des situations tres difficiles. Il lui demande par consequent de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre, afin que les regles de repos, de salaire, et de temps de travail soient effectivement respectees par tous et sanctionnees.

Texte de la réponse

La situation economique et sociale difficile du transport routier, secteur essentiel pour l'economie nationale, a amene le gouvernement a entreprendre la mise en oeuvre de la recommandation centrale formulee par le rapport realisee par le commissariat general du plan sur ce theme. Elle consiste a definir avec tous les acteurs et partenaires du transport routier de marchandises les objectifs et les modalites de la mise en oeuvre d'un contrat de progres. Celui-ci aura pour objet d'assurer a ce mode de transport un developpement durable promouvant le progres social, assurant la rentabilite economique et respectant l'environnement. Cet objectif devra permettre de developper le dynamisme des entreprises dans un contexte de plus en plus marque par l'integration europeenne. Le Gouvernement est en effet tres attache a ce que soient respectees les reglementations relatives a la duree du travail et aux temps de conduite et de repos, facteurs essentiels pour la securite, les conditions de travail et l'harmonisation de la concurrence. C'est pourquoi un groupe de travail compose de representants des acteurs du transport routier, de leurs partenaires economiques et des administrations concernees a ete constitue et vient de se reunir dans l'enceinte du commissariat general au Plan. Il est charge de preparer des propositions qui seront formulees avant la fin de l'annee et permettront aux pouvoirs publics et aux partenaires econmiques et sociaux de mener les negociations devant conduire a la conclusion du contrat de progres.

Données clés

Auteur : M. Kergueris Aimé Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3562 Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme **Ministère attributaire** : équipement, transports et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1968

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE3562}$

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2729